



MON CHAUFFAGE DURABLE



REMPLECEZ VOTRE CHAUDIÈRE PAR UNE POMPE A CHALEUR SANS DÉBOURSER 1€

- La Prime Energie d'EDF atteint 3500€ (sans condition) ou 5500€ (selon ressources)
- Le client a accès à des aides complémentaires conséquentes sous conditions => ANAH Agilité (jusqu'à 50% HT), CITE (jusqu'à 30%), réductions fabricants réservées à EDF
- La pompe à chaleur permet de réduire la facture de chauffage d'environ 800 à 1000€ par an par rapport à une chaudière au fioul : amortissement rapide !
- Le client peut bénéficier d'un prêt à taux bonifié par EDF pour financer l'avance de fonds (en faisant appel à un Partenaire Solutions Habitat d'EDF)
- Le client doit s'inscrire sur le site AVANT de signer son devis
- Le client doit choisir un installateur certifié RGE Pompe à chaleur. Celui-ci doit vérifier la capacité du réseau Enedis et s'assurer du respect des conditions de performance du matériel.

Une offre complète vers une énergie plus économique et écologique :

prime-energie-edf.fr

ou

